



Mairie de Verny

**ARRETE N° 2022/025**

Le Maire de Verny, Victorien NICOLAS,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R53-2 et 22

Vu les articles L131-1 et L 131-2 du Code des Communes, relatifs aux Pouvoirs généraux du Maire en matière de police,

Considérant l'inauguration du site ACADEMOS situé 2, rue de la Plénière 57420 VERNY qui aura lieu vendredi 16 septembre 2022,

**ARRETE**

**Article 1** : En raison de l'inauguration du site ACADEMOS, le stationnement de tout véhicule (y compris des deux roues) sera interdit sur le parking de la place Saint Michel et dans la cour du Château (avec circulation interdite) 57420 VERNY

**le vendredi 16 septembre 2022 de 12h00 à 20h00**

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux afin de permettre l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Verny,
- L'intéressé,
- Aux services techniques de la Mairie

Fait à Verny, le 14 septembre 2022



Le Maire

Victorien NICOLAS